



Informations consultables sur www.eure-et-loir.chambagri.fr

Supplément au n° 1048 d'Horizons du 26 mars 2010

numéro
82

>> édito

Philippe LIROCHON
Président de la Chambre d'agriculture

Enfin !

Enfin, IL a décidé de se rendre au Salon de l'Agriculture, l'inverse aurait été perçu, surtout dans la période actuelle, comme un abandon par l'Etat de son agriculture. Enfin, IL a mesuré l'importance de la crise que connaît l'ensemble du secteur agricole. Avec une enveloppe supplémentaire de 800 millions d'euros de prêts de trésorerie et de consolidation ainsi qu'un complément de 50 millions d'euros de prise en charge d'intérêts d'emprunts pour les agriculteurs en difficulté, le plan de soutien à l'agriculture, annoncé en octobre dernier, est plus conforme à nos demandes pour répondre aux énormes besoins financiers des producteurs agricoles.

Enfin, IL admet que les contraintes agro-environnementales qui s'accumulent peuvent poser des problèmes. En promettant « un changement de méthodes », le Président de la République reconnaît, ce que nous dénonçons depuis longtemps, que la France est allée trop loin dans la mise en œuvre des mesures environnementales, rendant nos charges d'exploitation plus lourdes et nos productions moins compétitives. Toutes ces bonnes intentions doivent maintenant être suivies d'effets car sur le plan financier comme sur celui de l'environnement, les agriculteurs ont de vraies attentes.

Ce message, je souhaite qu'il soit aussi entendu et compris, à la suite des élections de ces 2 derniers dimanches, par les nouveaux dirigeants de la Région ainsi que par la composante « Verte » du conseil Régional.

>> actualité

Une déclaration PAC 2010 fortement remaniée

En 2010, la déclaration PAC fait l'objet de changements importants :

- Evolutions liées au bilan de santé de la PAC : suppression des aides couplées, revalorisation des DPU, nouvelles aides, renforcement des exigences BCAA.

- Modification des formulaires S1 et S2 et mise en place de deux nouveaux documents : le formulaire de demande d'aides et le formulaire de déclaration des effectifs d'animaux.

- Changement de références cartographiques pour le RPG : appliqué à toutes les données à partir de la campagne 2010, ce changement s'accompagnera du recalcul des surfaces et pourra avoir pour conséquence une

diminution marginale des surfaces de référence de l'ordre de 0,1 %.

La Chambre d'agriculture vous propose un accompagnement à la réalisation sur Internet de votre déclaration PAC : 1) en formation collective ou sur RV individuel ; 2) à partir des applications Mes p@rcelles et Télépac ; 3) avec vérification des nouvelles dotations DPU, éligibilité à la mesure diversité des assolements, identification et calcul de vos surfaces en équivalents topographiques.

Tarifs : groupe = 61 € HT par session, RV individuel = 74,75 € HT / heure (1^{ère} ½ heure gratuite).

Contact : Olivia David
02 37 24 45 26

Réservez dès aujourd'hui la date du 15 juin 2010 !

Vous êtes adhérent à un groupe de développement et vous avez envie de rencontrer des groupes d'autres régions ? Vous n'êtes pas adhérent mais vous aimeriez connaître nos actions et échanger sur des pratiques ?

Je vous invite à venir nous rejoindre au Festival qu'organisent les groupes de développement et les AFDAR d'Eure-et-Loir le **15 juin 2010 à La Saussaye** ! Pour ce grand rendez-vous, nous vous proposons :

- une journée riche en échanges et témoignages sur nos expériences avec des ateliers pour présenter des actions concrètes, réalisées dans une dynamique de groupe,
- une journée conviviale avec un repas autour d'un cochon grillé,
- une journée de prospective avec une conférence-débat autour de la ques-

tion : « Vers une agriculture écologiquement intensive pour demain ? ».

Cette rencontre a pour objectif de nous donner des pistes de travail pour adapter au mieux notre métier aux nouveaux enjeux à venir. Face aux évolutions attendues, je suis convaincu que les groupes sont un appui précieux pour nous accompagner. Alors venez nombreux !

Contact : Gilles Rosse, Président de la FDGDA 06 26 29 05 75

>> sommaire

Bulletin de Santé du Végétal	2
Nouvelles prestations bovins croissance	3
Alliance Elevage Loir et Loire Irricarte	3
	4



● Les énergies à la ferme en Beauce chartraine

C'était le thème choisi par le CRDA de la Beauce chartraine pour son assemblée générale tenue le 4 février dernier à Fresnay-le-Comte. Les cinquante adhérents présents ont fait un tour d'horizon des énergies productibles à l'échelle d'une exploitation : photovoltaïque, méthanisation, petit éolien mais aussi tracteur à hydrogène... De nombreuses perspectives ont été abordées dans la convivialité.

Contacts : Anne-Lucie Tessier
02 37 24 45 58

Equipe énergie 02 37 24 45 31

● Travaux en cours avec GRT Gaz

Les travaux du chantier avec GRT Gaz de Fontenay-Mauvoisin (78) à St Arnoult des Bois (28) sont terminés pour l'essentiel. GRT Gaz souhaite poursuivre ce projet qui repartira de St Arnoult des Bois, traversera une partie du Perche et arrivera dans la Sarthe à Cherré (via Céton). Ce dossier ne nous sera confirmé qu'au début de l'été, mais GRT Gaz a souhaité informer les élus locaux concernés dès maintenant (réunion à Thiron-Gardais le 15 mars dernier). Une étude agricole sera réalisée par R. Weidmann et une rencontre avec tous les exploitants agricoles situés à proximité du tracé sera alors organisée en mairie.

Contact : Martine Riou
02 37 24 45 31

● Programmez la plantation de vos haies dès le printemps !

Les commandes groupées des fournitures (plants, protections, plastique noir) et des travaux, permettant d'obtenir des prix bas doivent être passées avant juillet. La préparation du sol doit être faite dès la fin de l'été (désherbage, sous solage, labour). Une préparation en période humide risque de compromettre la qualité de l'enracinement. Inscrivez-vous dès maintenant pour la campagne de plantation 2010/2011 auprès de : Denis Goisque

02 37 24 46 90 ou 06 82 86 04 07

Le Bulletin de Santé du Végétal : le renouveau des Avertissements agricoles®

Grâce à la mutualisation des observations dans le cadre du BSV, tout le monde est gagnant. Le réseau d'observation est amélioré. Le Fongi-flash est plus performant.

La réforme des services de l'Etat a transformé le Service Régional de Protection des Végétaux (SRPV) en Service Régional de l'Alimentation (SRAL) avec une redéfinition de ses missions et un désengagement de l'Etat sur les Avertissements agricoles. Depuis mi-2008, la surveillance des cultures a ainsi été déléguée aux différentes structures agricoles, avec la mise en place d'un dispositif de surveillance régional des cultures baptisé Bulletin de Santé du Végétal (BSV).

Un réseau d'observation étendu et mutualisé

Piloté par la Chambre régionale d'agriculture, le nouveau dispositif mutualise les réseaux d'observations existants sur l'ensemble de la région Centre pour les rendre complémentaires et améliorer ainsi la couverture du territoire (Chambres d'agriculture, Instituts techniques, Fredon, Coopératives, Négociants, Groupements de producteurs, Industriels, Lycées agricoles...).

Des observations hebdomadaires



Les observations sont réalisées chaque semaine par des techniciens de terrain et des agriculteurs volontaires, et centralisées via internet. Une synthèse est réalisée chaque semaine par culture au niveau régional (co-rédaction Chambres d'agriculture et Instituts) et diffusées à l'ensemble des organismes observateurs.

Le contenu du BSV

Les BSV informent de l'état sanitaire des cultures et des seuils de nuisibilité mais ne préconisent pas de conseils phytosanitaires. Pour rédiger leurs bulletins de conseils, les différents organismes peuvent utiliser ces informations en les complétant par des préconisations spécifiques (par exemple le « Fongi-flash » pour la CA28).

Les BSV sont consultables chaque mardi (ou mercredi suivant les cultures) sur les sites des organismes membres du réseau (par exemple sur www.chambre-agriculture-28.com dans l'espace agriculteur).

Les cultures concernées dans le BSV

Elles sont diverses : céréales, protéagineux, colza, cultures légumières de plein champ, maraîchage, arboriculture... Le BSV apporte un éclairage régional sur la pression des ravageurs et des maladies en cultures, en complément des messages adaptés au contexte local et départemental comme par exemple le Fongi-Flash (suivi parasitaire et conseils en protection des cultures pour l'Eure-et-Loir).

Contact : Julien Degas 02 37 24 45 60
Christophe Leon 02 37 53 44 31

30 mars 2010 : visitez les essais 2009 et les parcelles 2010 à Miermaigne !

Le plan Écophyto - voulu par le Ministère de l'Agriculture dans la foulée du Grenelle de l'environnement - vise à réduire de moitié l'usage des pesticides à l'horizon 2018. Il imposera une évolution des pratiques. Jusqu'où ? Pour s'y préparer, la Chambre d'agriculture conduit une série d'expérimentations sur les sites de Miermaigne et de La Saussaye. Objectif : vérifier la faisabilité de l'agriculture intégrée et tester jusqu'où on peut aller en désherbage mécanique afin de limiter l'utilisation des produits phytosanitaires. Calquées sur les systèmes de culture intégrée, les conduites culturales testées se situent entre les pratiques actuelles -ou raisonnées- et le bio. Les protocoles testés devraient permettre de garder la même marge brute qu'en système raisonné mais en utilisant moins de phytos et moins d'azote. Pour en savoir plus, rendez-vous le 30 mars à Miermaigne (à côté de Beaumont-les-Autels) à 14 h.

Les prestations Bovins Croissance évoluent

En adhérant à Bovins Croissance, vous suivez de près la croissance de vos animaux, vous optimisez la conduite de votre troupeau et devenez plus réactif pour répondre à la demande du marché.

Le conseil d'administration du syndicat Performances Elevage 28 s'est penché sur les prestations et appuis techniques en élevage allaitant.

Mise en place d'un appui métier pour améliorer le suivi de l'élevage

Depuis le mois d'octobre dernier, Pascal Tafforeau, conseiller bovins viande à la Chambre du Loir-et-Cher, réalise des suivis et appuis techniques permettant de valoriser les pesées. A l'image de ce qui est fait dans le cadre du contrôle laitier, une « formule métier » est désormais accessible aux éleveurs adhérents de Bovins Croissance. Cette formule propose 3 visites d'appuis techniques en plus des pesées au cours desquelles des thématiques diverses relatives au suivi du troupeau pourront être abordées en fonction des objectifs de l'éleveur (alimentation, pâturage, conduite de la repro-

duction, etc...). Cet appui métier sera facturé 200 € HT. Les éleveurs intéressés peuvent contacter le syndicat Performances Elevage 28 pour souscrire à la prestation. Les autres prestations, déjà proposées l'an dernier, sont maintenues à l'identique.

Pas de changement pour le contrôle de performances

Les éleveurs ont toujours le choix, en fonction de leurs équipements, d'adhérer à la formule VA4 ou à la formule VAE. En VA4, les pesées sont réalisées par un agent Bovins Croissance, avec la bascule de l'éleveur (si elle est agréée) ou avec les pesons fournis par Bovins Croissance. En formule VAE, l'éleveur réalise lui-même ses pesées selon le planning établi par Bovins Croissance.

Contact : Hélène Stéphan
02 37 24 45 72



l'ARSOE Manche Atlantique. En milieu d'année, l'AELL s'est vue missionnée pour collecter la CVO équarrissage pour le compte d'ATM ruminants, ce qui a généré une surcharge de travail.

Un bilan de fonctionnement positif

Un an après, le bilan s'avère plutôt positif. Le travail dans les antennes départementales est désormais bien cadré. Quelques difficultés liées à la bascule vers l'ARSOE Manche Atlantique sont en voie de résolution. Le résultat de l'exercice est légèrement positif. Le gros chantier 2010 sera la mise en place de la réforme sur l'identification électronique des ovins et des caprins.

Contact : Hélène Stéphan
02 37 24 45 72

*organisme inter-établissement du réseau des Chambres d'agriculture

L'Alliance Elevage Loir et Loire a un an

En 2008, pour répondre à l'appel d'offre ministériel sur l'agrément des EDE, l'Eure-et-Loir, le Loir-et-Cher et l'Indre-et-Loire décident de s'unir. Le 24 juin 2008, l'Alliance Elevage Loir et Loire est officiellement reconnue comme OIER*. Le siège social est situé à Tours. Il est piloté par un comité de direction et alimenté par les réflexions d'un comité d'orientation. La direction de l'organisme est assurée par Guy Molard (CA37). Au 1^{er} janvier 2009, le personnel des 3 EDE a été mis à disposition de l'AELL pour assurer ses missions, identiques à celles d'un EDE départemental.

Mise en route progressive

En 2009, de nombreuses décisions restaient à prendre pour que le fonctionnement de l'AELL soit optimisé. Dans un premier temps, il a fallu statuer sur la mise en place d'un tarif unique, harmonisé sur les 3 départements. Dans la même logique, le choix d'un ARSOE unique a suscité des débats mouvementés. Le vote des élus a désigné

● Référencement photovoltaïque

Le dossier de consultation des installateurs de photovoltaïque est en ligne sur le site de la Chambre d'agriculture. Cette consultation a un double objectif : choisir le ou les installateurs proposant à la fois une prestation de qualité, des garanties et un prix compétitif et établir une convention entre ces installateurs et la Chambre d'agriculture. Si vous souhaitez participer au groupe de référencement constitué d'agriculteurs, contactez : *Equipe énergie* 02 37 24 45 31

● Remboursement partiel de la taxe sur le fioul 2009

Le formulaire pour obtenir le remboursement partiel de la taxe sur le fioul de 2009 est disponible. Les agriculteurs ont désormais jusqu'au 15 mai pour déposer leur demande auprès de la Trésorerie Générale.

Ce formulaire est disponible :

- en téléchargement, rubrique Actualités de notre site internet
- sur demande, à l'accueil de la Chambre d'agriculture

● Dégrèvement de la taxe sur le foncier non bâti

Le pourcentage de perte forfaitaire retenu est de 35%. La mise en place de cette procédure simplifiée est la suivante :

- souscription d'une déclaration de perte de récoltes modèle n° 4195-N-SD par exploitant et par commune, avec l'indication du pourcentage de superficie sinistrée (100% si la totalité de la parcelle a été touchée) ; cet imprimé sera bientôt téléchargeable sur le site des impôts (rubrique recherche d'imprimés) ou obtenu auprès des services locaux ;
- photocopies de la déclaration PAC 2009 et du relevé parcellaire MSA ;
- relevé d'identité bancaire (RIB).

En cas de fermage, en application de la loi n° 57-1260 du 12 décembre 1957, les dégrèvements doivent bénéficier au preneur. Date limite de dépôt des dossiers : 31 mai 2010. Le dégrèvement devra dépasser 15 € par avis d'imposition pour être effectué.

>> ZOOM SUR

● Gestion de la nappe de Beauce 2010



Compte tenu d'une bonne remontée de la nappe pour le secteur Beauce Centrale en février, le niveau estimé au 1^{er} avril est de 112,84 m, ce qui fixerait le coefficient 2010 à 0,568 (coefficient 2009 : 0,587).

Cependant, comme annoncé l'an passé, les volumes de référence de tous les irrigants seront réduits uniformément de 20%. Mais la règle de calcul des volumes prélevables annuels en fonction du niveau de la nappe ne change pas. En compensation, le nouveau coefficient de nappe applicable à cette nouvelle référence sera donc de 0,71.

L'affichage change mais pas le volume

Un irrigant qui avait un volume de référence de 100 000 m³ obtient pour 2010 un volume prélevable de : coefficient (0,568) x volume de référence (100 000) = 56 800 m³.

Son nouveau volume de référence n'est que de 80 000 m³. Compte tenu du nouveau coefficient de nappe il obtient pour 2010 un volume prélevable de : 0,71 x 80 000 = 56 800 m³.

Attention : il n'y a plus de report interannuel et tout dépassement est interdit.

Contact : Francis Golaz
02 37 24 45 35



Pages réalisées par la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir sous la responsabilité de Jean Godet. Réalisation : André Morhan. Crédit photos : CA 28 - Horizons. Photoagriculture.com Imprimerie Setael.

L'Irricarte : un outil pour piloter vos irrigations en grandes cultures

Elaboré à partir de calculs de bilans hydriques, Irricarte vous apporte aussi chaque semaine un résumé des informations techniques les plus pertinentes en fonction du stade et du climat, pour irriguer seulement quand c'est nécessaire. L'abonnement est gratuit*.

Disponible par mail, fax, courrier et sur Internet

Depuis 1993, l'Irricarte a évolué pour mieux répondre à vos attentes d'irrigant. Disponible par mail, fax, courrier, et sur le site internet de la Chambre d'agriculture, c'est un outil d'aide à la décision pour le pilotage de vos irrigations. Le conseil concerne les blés tendres et durs, les orges de printemps, les pois protéagineux, les betteraves sucrières et le maïs grain.

Un réseau agro météorologique important



Seize postes météorologiques répartis sur le département permettent de vous apporter un conseil calculé au plus près de chez vous. L'Irricarte vous indique les données climatiques de base (pluie et ETP) de la semaine écoulée et un résumé des prévisions météo pour la semaine suivante.

Une méthode éprouvée

L'état de la réserve en eau du sol est calculé, jour après jour, pour chaque culture et pour chaque type de sol, selon la méthode du bilan hydrique à double réservoir. C'est une méthode de référence simple et fiable, la plus utilisée pour le conseil en irrigation. La réserve en eau restante calculée et les irrigations et pluies prises en compte dans le calcul sont précisées.

Des parcelles de référence et des essais en irrigation restrictive

En complément, pour garantir la pertinence des conseils qui dépendent des



calculs de bilan hydrique, des parcelles de références pour les principales cultures sont suivies : observation du stade et vérification de l'humidité du sol. Chaque année, des essais sont mis en place pour apprécier l'impact du stress hydrique sur les cultures. Ces références accumulées nous permettent de mieux vous conseiller en situation d'irrigation restrictive.

Des informations complémentaires sur la réglementation

En rivière, la parution des arrêtés préfectoraux est signalée et, pour la nappe de Beauce, une deuxième page est consacrée aux graphiques de suivi des indicateurs de gestion susceptibles de déclencher des restrictions supplémentaires (niveau de la nappe et des 5 rivières exutoires).

Contact : Francis Golaz / Véronique Perrault 02 37 24 45 61

* service financé par : Conseil Général 28, Agences de l'Eau (Seine Normandie et Loire Bretagne), Association des irrigants 28, CasDAR, Chambre d'agriculture.

Un tableau fait pour vous

Dans le tableau de calcul d'Irricarte, des cases vides sont à votre disposition pour vous permettre de comparer la situation de vos parcelles à celles des conseils : il faut comparer les quantités d'eau totales reçues (pluies+irrigation) et pas seulement le nombre d'irrigations. Un orage localisé ou des doses d'irrigation différentes peuvent vous induire en erreur ! Pour plus de précision, nous vous recommandons d'acheter le logiciel GIRRIG (124.75 € HT + abonnement 32.50 € HT/an) qui vous permettra de faire des calculs de bilan hydrique personnalisés (mise à jour automatique des données météo par internet chaque jour).